

**10th EAtHC-CHAtO MEETING
LOMÉ, TOGO 3, 4 & 5 December 2008**

**RAPPORT NATIONAL DU TOGO
POUR LA 10^{ème} REUNION DE LA CHAtO
Lomé, du 3 au 5 décembre 2008**

1. Généralités

1.1- Le Togo a pris part à la 9^{ème} conférence de la CHAtO à Dakar, du 6 au 8 décembre 2008 et avait annoncé la signature des statuts de la CHAtO et la création de son Comité interministériel sur la mer.

1.2- Le Comité Hydrographique National informel, a fait le suivi des actions de la 9^{ème} CHAtO et a accordé son attention aux sujets majeurs qui se rapportent aux statuts de la CHAtO et à la manifestation d'intérêt d'organiser la 10^{ème} conférence à Lomé en 2008.

1.3- Le Comité Hydrographique National informel s'est réuni le 9 novembre 2007 pour la signature des statuts de la CHAtO et le 7 juillet 2008 pour le fonctionnement du Comité sur l'Hydrographie, l'Océanographie et la Sécurité de la Navigation Maritime.

2. Suivi des actions de la 9^{ème} CHAtO

Action 1

Le Comité Hydrographique National informel a reçu la version consolidée des statuts le 14 mars 2007. Les statuts ont été signés le 9 novembre 2007 par le point focal de l'OHI au Togo, Directeur Général du Port Autonome de Lomé, Amiral Fogan Kodjo Adégnon, en présence du Capitaine de Vaisseau Dominique Baggio, chargé de mission au SHOM. Ce dernier a transmis à qui de droit les statuts signés. Le Togo est le 10^{ème} membre associé de la CHAtO.

Action 2

Le Comité de travail sur l'Hydrographie, l'Océanographie et la Sécurité de la Navigation Maritime a communiqué, en mai 2007, au Coordinateur de NAVAREA II, les informations nautiques sur le positionnement des gazoducs (principal et latéral) dans les eaux territoriales du Togo. Ces tracés (avec les coordonnées) figurent sur le radar de la base marine du Togo.

Action 3

Aucune action n'a été entreprise par rapport aux responsabilités et modalités de mise à jour de la S-55 (RSM, levés, cartographie).

Action 4

Le Togo continue d'attendre de bénéficier des efforts des organisations internationales (AISM, OMI, OHI) à partir de la date du 9 novembre 2007 à laquelle il est devenu membre associé de la CHAtO. Les propositions de développement des capacités concernant les équipements de collecte de données et les formations, ont été adressées à l'EPSHOM depuis 2006.

Action 5

Les coordonnateurs administratif et technique du Le Comité de travail sur l'Hydrographie, l'Océanographie et la Sécurité de la Navigation Maritime avaient eu une séance pour étudier la faisabilité de l'organisation de la Journée Mondiale de l'Hydrographie, 21 juin. Ils ont renvoyé la célébration de cette journée après la mise en place du Comité Interministériel de la Mer.

Action 6

Le Comité de travail sur l'Hydrographie, l'Océanographie et la Sécurité de la Navigation Maritime a pris en compte la demande d'adhésion à l'OHI. Les coordonnateurs administratif et technique ont jugé que ce travail de fonds soit mené après la signature des statuts de la CHAtO.

Action 7

Elle est particulière à la Mauritanie ; relative à l'adhésion.

Action 8

Elle est particulière au Sénégal ; relative à l'adhésion.

Action 9

Le Comité de travail sur l'Hydrographie, l'Océanographie et la Sécurité de la Navigation Maritime ne dispose pas de capacités par rapport aux informations sur les routes utilisées ou prévues pour les liaisons par les navires à grande vitesse.

Action 10

Le Comité de travail sur l'Hydrographie, l'Océanographie et la Sécurité de la Navigation Maritime n'a pas fait d'observations sur la mise à jour du IHO WP 2008-2012.

Action 11

Elle ne concerne pas le Togo.

Action 12

Le Comité de travail sur l'Hydrographie, l'Océanographie et la Sécurité de la Navigation Maritime n'a pas d'information sur la mise à jour du schéma INT du Golfe de Guinée, suite à la suppression des cartes espagnoles.

Action 13

Elle ne concerne pas le Togo.

Action 14

Le Comité de travail sur l'Hydrographie, l'Océanographie et la Sécurité de la Navigation Maritime maintient le contact avec le Coordinateur de NAVAREA II.

Action 15

Le Comité de travail sur l'Hydrographie, l'Océanographie et la Sécurité de la Navigation Maritime n'a pas fait le suivi du cours de formation de la Commission pour la diffusion des avertissements Radio de navigation de l'OHI dans le cadre de la phase de maîtrise de la diffusion des RSM. Donc, il n'a pas proposé de candidats à ce cours.

Action 16

Le Comité de travail sur l'Hydrographie, l'Océanographie et la Sécurité de la Navigation Maritime n'a pas fait le suivi des projets NAVTEX.

Action 17

Le Comité Hydrographique National informel est devenu Comité de travail sur l'Hydrographie, l'Océanographie et la Sécurité de la Navigation Maritime (CHOSNM) le 15 novembre 2007, par décision n°691/07/PAL. Lors de sa réunion du 7 juillet 2008, son cadre d'organisation et de fonctionnement est validé par la majorité des membres présents. Il est communiqué au BHI et au Président de la CHAtO le 26 novembre 2008.

Action 18

Le Comité de travail sur l'Hydrographie, l'Océanographie et la Sécurité de la Navigation Maritime a appliqué le conseil d'utilisation du compte rendu de la 9^{ème} CHAtO dans le cadre de sa création.

Action 19

Le Comité de travail sur l'Hydrographie, l'Océanographie et la Sécurité de la Navigation Maritime n'a pas fait le suivi du volet SMDSM et le recours au SafetyNet Coastal Areas pour les avis côtiers.

Action 20

Elle ne concerne pas le Togo.

Action 21

Elle ne concerne pas le Togo.

Action 22

Le Comité de travail sur l'Hydrographie, l'Océanographie et la Sécurité de la Navigation Maritime a accès aux résultats des levés effectués par le SHOM (documents des travaux réalisés par le BH2 Borda en mai 2008 / Brest, le 17 octobre 2008, n°269 SHOM/GHA/NP).

Action 23

Le Comité de travail sur l'Hydrographie, l'Océanographie et la Sécurité de la Navigation Maritime va entreprendre la procédure systématique de communication des résultats des levés effectués par des tiers.

Action 24

Le Comité de travail sur l'Hydrographie, l'Océanographie et la Sécurité de la Navigation Maritime a pris bonne note d'informer le Président de la CHAtO des levés réalisés.

Action 25

Le Comité de travail sur l'Hydrographie, l'Océanographie et la Sécurité de la Navigation Maritime va entreprendre la mise en œuvre du schéma de développement des capacités.

Action 26

Le Comité de travail sur l'Hydrographie, l'Océanographie et la Sécurité de la Navigation Maritime va, dans la perspective de cette action, proposer un tableau analytique des besoins en renforcement des capacités. Ces besoins sont essentiellement en équipements de collecte de données océanographiques et topographiques.

Action 27

Le Comité de travail sur l'Hydrographie, l'Océanographie et la Sécurité de la Navigation Maritime a pris bonne note de cette action pour le futur.

Action 28

Le Comité de travail sur l'Hydrographie, l'Océanographie et la Sécurité de la Navigation Maritime espère avoir une suite sur le projet CHARMER.

Action 29

Le Comité de travail sur l'Hydrographie, l'Océanographie et la Sécurité de la Navigation Maritime espère avoir une suite sur le projet CHARMER ; particulièrement, la définition de des organisations en charge des trois sous-projets CHARMER.

Action 30

Le Comité de travail sur l'Hydrographie, l'Océanographie et la Sécurité de la Navigation Maritime espère avoir une suite sur le projet COASTCHART d'amélioration de la connaissance du trait de côte de l'Afrique de l'Ouest pour les besoins de la cartographie marine.

Action 31

Le Comité de travail sur l'Hydrographie, l'Océanographie et la Sécurité de la Navigation Maritime espère avoir le compte rendu de la participation de la CHAtO à la réunion de l'AGPAOC qui a eu lieu au Cap Vert en février 2007.

Action 32

Le Comité de travail sur l'Hydrographie, l'Océanographie et la Sécurité de la Navigation Maritime a des membres qui travaillent dans le cadre de GLOSS-ODINAFRICA. Le Centre de Gestion Intégrée du Littoral et de l'Environnement et le Centre National de Données Océanographiques de l'Université de Lomé sont responsables, depuis 2001, du développement scientifique et technique lié aux programmes UNESCO-COI.

Action 33

Le Comité de travail sur l'Hydrographie, l'Océanographie et la Sécurité de la Navigation Maritime et la Direction des Affaires Maritimes du Ministère en charge des transports ont travaillé et partagé avec le SHOM l'arrangement administratif qui sera signé lors de la 10^{ème} CHAtO à Lomé en décembre 2008.

Action 34

Le Comité de travail sur l'Hydrographie, l'Océanographie et la Sécurité de la Navigation Maritime compte avoir des informations sur le développement de la solution alternative basée sur l'Académie Maritime d'Accra relative aux cours suspendus (à l'AMI de Trieste).

Action 35

Le Comité de travail sur l'Hydrographie, l'Océanographie et la Sécurité de la Navigation Maritime attend toujours le soutien de la CHAtO pour le renforcement du débit de l'internet au port de Lomé.

Action 36

Le Comité de travail sur l'Hydrographie, l'Océanographie et la Sécurité de la Navigation Maritime proposera dans son plan de renforcement de capacités des actions de formations.

3. Activités du CHOSNM

3.1- Par les institutions membres

3.1.1 – Centre de Gestion Intégrée du Littoral et de l’Environnement / Centre National de Données Océanographiques (CGILE/CNDO) de l’Université de Lomé

- Le Centre de Gestion Intégrée du Littoral et de l’Environnement / Centre National de Données Océanographiques (CGILE / CNDO), de l’Université de Lomé, en collaboration avec le service maritime de la Société Nationale des Phosphates du Togo, continue de collecter les données de température de surface de mer à partir d’un capteur de marque ONSET. Il est installé à la station océanographique de Kpémé, depuis le 19 octobre 2006, à 2 m au dessous du niveau moyen de la mer.

- Le Centre de Gestion Intégrée du Littoral et de l’Environnement / Centre National de Données Océanographiques (CGILE / CNDO) poursuit le levé de vitesse de recul de côte par mesure à partir de points fixes. Le levé du trait de côte par GPS de 2008 n’a concerné que le segment PK29 – PK 32 (Agbodrafo-Gumukopé) où la vitesse d’érosion est de 8 à 10 m/an. L’érosion côtière se poursuit sur toute la côte ; les vitesses augmentent à cause du démantèlement du beach-rock (la mesure de recul entre le PK12 et le PK16, segment de GbétsoGbé, de 2002 à 2008, est de 30 m). Même dans les secteurs protégés par épis et brise-lames depuis 1988, entre Kpémé et Aného, une diminution très forte du volume sédimentaire est notable dans les casiers (espace entre 2 épis), marquée également par une embouchure lagunaire toujours ouverte. La question d’érosion côtière est permanente ; la décision politique d’engagement pour limiter et arrêter la dynamique de perte des ressources physiques se constitue aussi bien au niveau national que régional (UEMOA). La démarche administrative non professionnelle sur la question domine le débat plus qu’une action conjointe scientifique et technique de haut niveau pour établir les données et apporter les modèles de protection avec les données terrains géo-métrées et quantifiées en masse par les spécialistes.

- Le Centre de Gestion Intégrée du Littoral et de l’Environnement / Centre National de Données Océanographiques (CGILE / CNDO) participe au programme d’océanographie opérationnelle du golfe de Guinée (PROPAO – Nigeria, Bénin, Togo, Ghana et Côte d’Ivoire). Ce programme fournit les données pour l’analyse de la mousson africaine.

- Le Centre de Gestion Intégrée du Littoral et de l’Environnement / Centre National de Données Océanographiques (CGILE / CNDO) prend toujours part aux travaux du Comité International d’Experts en Droit et Sciences de la Mer sur la Convention du Droit de la Mer (ABELOS/Commission Océanographique Intergouvernementale). Ce comité travaille actuellement sur le cadre juridique applicable à la collecte des données océanographiques.

- Les géoréférences sur le positionnement des lignes de gazoduc dans les eaux territoriales sont maintenant connues et disponibles aux Centres. Le CHOSNM les a communiqué au

Coordinateur de NAVAREA II en mai 2007. Un travail d'enfouissement de la ligne latérale a été mené en janvier-février 2008 par WAGP. L'enfouissement a été contrôlé par le SHOM en mai 2008. Le résultat de l'expertise de contrôle, à partir des données de sondage multifaisceaux et de sonal indique que la moitié nord du gazoduc latéral, aux abords du port de Lomé se trouve dans une excavation entre les positions WGS84 : 06°03.683'N/001°21.263'E et 06°0.297'N/001°23.167'E'.

- Les données météo océanographiques sont toujours collectées à la station océanographique de Kpémé par le service maritime de la SNPT. Les données en format papier sont acheminées au Centre de Gestion Intégrée du Littoral et de l'Environnement / Centre National de Données Océanographiques (CGILE / CNDO) pour archivage et traitement numérique. La base de données contient des données de 1964 à 2007 ; quelques mois manquent dans le répertoire.

- Le Centre de Gestion Intégrée du Littoral et de l'Environnement / Centre National de Données Océanographiques (CGILE / CNDO) va contribuer au projet d'extension du plateau continental du Togo en fournissant sur requête d'expertise quelques données nécessaires pour la justification de la demande du Togo. Une commission de pilotage est mise sur place pour constituer les dossiers de demande.

3.1.2 – **Marine Nationale**

Le Togo a pris conscience de l'importance de la sécurité et de la sûreté en mer avec le fort développement des activités du port autonome de Lomé.

Deux axes d'effort peuvent être soulignés :

- la mise en norme du Port au code ISPS (International Ship and Port Facility Security code) Code International pour la sûreté de navires et des installations portuaires.

- les actions de l'Etat en mer

La sécurité du Port a été renforcée par la mise en place de contrôle plus important et un filtrage plus drastique de l'accès au port.

Afin de contrôler le trafic maritime dans les eaux territoriales et pouvoir ainsi assurer l'action de l'Etat en mer, la Marine a entrepris des actions diverses et variées :

a) – l'organisation du séminaire sur le développement, la sûreté maritime en Afrique du 06 au 07 juin 2007.

b) – la mise en place du centre des opérations maritimes (COM).

- Organisation du séminaire

La question de la sécurité et de la sûreté au large des côtes africaines est d'une importance capitale, voire cruciale pour tous les usagers de ces espaces maritimes. Il faut donc mettre en place une synergie commune pour aider à sa résolution.

La stratégie proposée se développe en deux temps :

- analyser avec les marines africaines comment améliorer la sécurité et la sûreté maritime ;

- aboutir à l'objectif du séminaire qui est celui d'inciter une réflexion commune sur les actions à entreprendre pour faciliter et valoriser les actions conduites par les marines dans le

domaine de la sécurité et de la sûreté maritime et de développer une synergie au sein des différentes administrations appelées à intervenir en mer.

Ce séminaire conjointement organisé par l'Etat-Major de la Marine Française avec la Marine Togolaise a connu la participation des délégations :

a/ Comme participants.

- France, Nigeria, Ghana, Madagascar, Cameroun, Guinée Equatoriale, Angola, Bénin, Mauritanie, Sénégal, Côte d'Ivoire, Congo (Brazza), Gabon et Togo

b/ Comme observateurs

- Grande Bretagne, Espagne, Italie, Allemagne, Portugal, Belgique, Singapour, Amérique (USA), de l'OMI (Organisation Maritime Internationale) et de l'OMAOC (Organisation Maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre)

- Le centre des opérations maritimes

Le centre des opérations maritimes assure la permanence de l'action de l'Etat en mer, contrôle le trafic maritime et participe à la sécurité nautique dans cette région très fréquentée par les bâtiments de commerce et de pêche.

Les moyens techniques du centre des opérations maritimes et l'emploi des deux Patrouilleurs de la Marine comme moyens de coercition cherchent à répondre aux objectifs de l'action de l'Etat en mer :

- faire respecter dans les eaux territoriales togolaises les lois de la République et les règlements internationaux afférents aux transports maritimes ;
- faire régner la souveraineté de l'Etat en mer ;
- surveiller les eaux territoriales, de la zone économique exclusive (ZEE) ;
- lutter contre toutes les formes de trafic ;
- lutter contre la piraterie et le banditisme ;
- organiser le sauvetage et l'assistance en mer ;
- contrôler et surveiller la navigation de plaisance ;
- lutter contre la pollution ; surveiller les abords maritimes de Lomé.

Outre la création du centre opérationnel, des marins ont été formés comme opérateurs en vue d'y assurer la veille permanente.

- Autres activités

Les Patrouilleurs continuent d'effectuer leurs patrouilles en mer (sûreté et sécurité de la zone territoriale). Ce qui a permis de dissuader quelques actions de banditisme sur les bâtiments au mouillage en rade du port de Lomé.

Les escales des bâtiments ont été des occasions d'effectuer de nombreux exercices à la mer mettant en pratique les règlements, droits et codes maritimes.

En effet, l'escale du Bâtiment Atelier Polyvalent Jules Verne a mis en exergue l'application de l'action de l'Etat en mer par un exercice entre les Patrouilleurs et le BAP Jules Verne.

Par ailleurs, l'escale du Bâtiment Hydrographique Borda a été aussi mise à profit pour effectuer des levés sur le gazoduc ouest africain afin de vérifier son enfouissement.

- Conclusion

Le maintien de la pleine capacité opérationnelle de la Marine Togolaise qui se traduit par la disponibilité permanente de ses patrouilleurs reste le fondement incontournable de l'Action de l'Etat togolais en Mer (AEM) répondant ainsi aux exigences internationales en matière de sécurité maritime. Le centre des opérations maritimes, opérationnel depuis décembre 2007 n'est qu'une étape dans ce processus.

Les priorités, telles qu'elles apparaissent aujourd'hui, sont les suivantes :

- définir les frontières maritimes du Togo sur le plateau continental en coopération avec le Bénin et le Ghana pour assurer une gestion non conflictuelle des ressources potentielles. Un pas vient d'être franchi avec la mise en place d'une commission de pilotage du dossier d'extension du Plateau Continental du Togo (cf. décret N°2008-136/PR DU 16 oct. 2008)
- mettre en place un socle juridique permettant de disposer des outils nécessaires à la recherche, aux constatations et à la répression des infractions commises en mer, quels que soient leurs auteurs et les domaines ciblés en accord avec le droit international. Cette étape possède un préalable : la sensibilisation de la législature, de la magistrature, mais aussi des autres administrations pouvant concourir à l'action de l'Etat en mer.
- se donner les moyens de l'efficacité en s'affranchissant des limites étroites des eaux territoriales ;
- poser les bases de la coopération et de la réciprocité des actions entre acteurs des pays voisins.

3.1.3 – **Direction de l'Environnement**

- Le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières assure à travers la Direction de l'Environnement principalement, la préservation du milieu marin et côtier. Dans ce rôle, la direction mène une série d'activités tant au niveau national que régional visant à la lutte contre la pollution marine, à la conservation de la biodiversité marine et côtière et à la sauvegarde des activités socio-économiques du littoral.

- Elle assure aujourd'hui la coordination au niveau national de deux projets régionaux : (i) le Projet Initiative Globale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (GI-WACAF), conjointement initié par l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et l'Association Internationale de l'Industrie Pétrolière pour la Sauvegarde de l'Environnement (IPIECA) pour lutter contre la pollution marine par les hydrocarbures, (ii) le projet Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée (GCLME), initié par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) sur financement du Fonds pour Environnement Mondial (FEM). Le projet GCLME est géré au niveau régional par la Commission Intérimaire du Courant de Guinée basée à Accra au Ghana. Regroupant six pays au départ, il est aujourd'hui étendu aux seize pays, parties à la Convention d'Abidjan et son protocole, relatifs à la lutte contre la pollution marine.

La mise en œuvre des activités est principalement basée sur le partenariat et la participation de tous les acteurs avec une forte implication de la société civile et du secteur privé.

- Activités

Dans le cadre du projet GCLME, les activités suivantes ont été menées :

- Analyse, adoption et signature au niveau national du Programme d'Action Stratégique (PAS) constituant un document de politique négocié. Il est élaboré sur la base d'une Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) ;
- Actualisation et validation des études relatives au choix des options pour le projet de démonstration du Togo (réduction du rejet des boues de phosphate dans l'océan) ;
- Le programme d'Action National du Togo est actuellement en cours d'élaboration.

La direction nationale du projet est représentée à plusieurs ateliers et réunions régionaux dans le cadre des activités du projet.

Dans le cadre du projet GI-WACAF, les activités suivantes sont menées :

- Organisation d'un atelier de formation au niveau national pour l'élaboration d'un Plan National d'Intervention d'Urgence Togo (PNIU), suivi des exercices de simulation de lutte en mer en partenariat avec les sociétés Shell du Togo pour la lutte contre la pollution marine par les navires,
- Développement du PNIU qui sera validé en atelier le début de l'année 2009 ;
- Participation au développement d'un plan d'urgence régional pour la lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures ;
- Participation de deux experts Togolais (un provenant de la direction de l'environnement et un du port autonome de Lomé) à la formation régionale sur la cartographie de la vulnérabilité environnementale des zones côtières. Cette formation a lieu à Accra au Ghana.
- Participation de deux experts nationaux à l'atelier de formation sur les demandes d'indemnisation des Fonds et sur le Protocole OPRC-HNS et le développement d'un plan d'action pour le projet GI-WACAF à Pointe Noire en République du CONGO

Le Togo a élaboré en 2007 à travers la Direction de l'Environnement un rapport national sur l'état de l'environnement marin et côtier sur financement du PNUE à travers le Secrétariat de la convention d'Abidjan.

3.1.4 – **Direction de la Pêche**

- Potentiel halieutique

Les pêcheries maritimes togolaises sont caractérisées par un potentiel halieutique faible en raison, non seulement de l'étroitesse de la côte et du plateau continental mais aussi à cause de la faiblesse de l'influence de l'upwelling ivoiro-ghanéen dans les eaux togolaises.

Le potentiel halieutique est de 25.000 tonnes pour les pélagiques (poissons de surface) et de 2 460 pour les démersaux (poissons de fond). Les stocks des espèces composant ce faible potentiel sont suffisamment exploités par une population de pêcheurs sans cesse croissante.

- Pêche artisanale

La pêche artisanale est exercée toute l'année par des communautés de pêcheurs installées dans vingt (20) campements de pêche, le long de la côte. Elle est essentiellement saisonnière et est caractérisée par deux périodes : une haute saison et une basse saison.

La haute saison s'étend entre juillet et octobre lors de la période d'eaux froides dues à l'upwelling alors que la basse saison de pêche s'étale de novembre à juin.

Sept (7) types d'engins de pêche sont utilisés à savoir : la senne tournante coulissante ; la senne de plage ; la ligne simple ; le filet maillant de fond ; le filet maillant de surface, le filet flottant et le filet à requin.

Le nombre des pêcheurs et celui des femmes intervenant dans la pêche sont estimés respectivement à environ 5000 et 3000 (Rapport d'enquête cadre, mars 2007, DPPA). La plupart de ces pêcheurs sont des étrangers surtout des Ghanéens (plus de 70% du total des pêcheurs) alors que les femmes sont majoritairement des togolaises.

Le nombre de pirogues recensées au cours de l'enquête précitée est de 406 dont 45 % sont motorisées.

La production de la pêche artisanale a connue une baisse ces dernières années. De 17 277 tonnes en 2000, elle est passée à 14905 tonnes soit une baisse de 15% en 2007 (Rapports statistiques, Division de la Promotion des Pêches et de l'Aquaculture).

Les prises annuelles de 2000 à 2007 et leurs valeurs correspondantes sont consignées dans le tableau ci-dessous :

Tableau : Evolution des quantités et valeurs des captures de la pêche artisanale maritime de 2000 à 2007

Productions	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Quantités (tonnes)	17. 277	18.163	15.946	22.485	23.013	22.732	19. 879	14. 905
Valeurs (1000 FCFA)	3.359.089	3.771.524	3.442.640	4.131.310	4.292.044	3.921.517	5105709	5725206

Source : Rapport statistique /DPPA

- Pêche industrielle

La pêche industrielle est peu développée. La flottille des navires de pêche (chalutiers et palangriers) varie entre 2 et 5 bateaux par an depuis 1999. Ces dernières années, les navires

qui bénéficient des autorisations de pêche du Togo prennent également dans la même période, les autorisations de pêche des pays voisins (Bénin et Ghana). Ceci ne favorise pas la collecte des données statistiques sur les captures et l'effort de pêche auprès de ces navires qui généralement ne débarquent pas au Togo.

3.1.5 – Direction des Affaires Maritimes

- Domaine de la sécurité maritime

Sur le plan national

Le Togo dispose d'un Code de la marine marchande qui traite des questions de sécurité.

Dans le cadre de l'application des mesures de sécurité relative à la sauvegarde de la vie humaine en mer conformément aux conventions ratifiées par le Togo, l'administration maritime effectue des visites techniques aux navires sous pavillon togolais et à tous les navires étrangers touchant le port de Lomé et l'appontement de Kpémé.

Dans le cadre de l'application du code ISPS, un comité de suivi dudit code est mis en place.

En matière de lutte contre la pollution marine, lors des inspections, l'administration maritime veille à ce que les navires respectent les dispositions contenues dans la Convention MARPOL

Sur le plan régional

- Le Togo a signé :

➤ Le Mémorandum du Réseau Intégré de Garde côte à Dakar en juillet 2008

➤ Un accord multilatéral sur la recherche et le sauvetage maritime à Lagos en mai 2008

- Le Togo fait partie du projet GAZODUC qui part du Nigeria jusqu'au GHANA en passant par le Togo. Les mesures présentes sont prises en la matière :

➤ Un mile marin de part et d'autre du tuyautage comme zone d'exclusion

➤ La marine nationale a été choisie à cet effet comme point focal pour la protection des « pipe line » du GAZODUC.

Le Togo est partie prenante du MoU d'Abuja

Sur le plan international

Le Togo a ratifié les conventions suivantes :

- La convention Internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (Convention SOLAS)

- La Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (Convention MARPOL)

- La Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (Convention STCW)

- Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982

- Convention Internationale de 1966 sur les Lignes de charge

- Convention sur le jaugeage des navires

Les Codes :

- Code international de gestion de sécurité (Code ISM)

- Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (Code ISPS)

4. Levés

Entre la 9^{ème} et la 10^{ème} réunion de la CHAtO, aucun levé n'a été effectué ; ni par le Port Autonome de Lomé, ni par un autre organisme.

5. Nouvelles cartes et mises à jour et Nouvelles publications et mises à jour

Au regard des données collectées par les bâtiments hydrographiques, depuis Laplace en 2004, en principe des mises à jour devraient être faites. Le SHOM est certainement prêt à fournir un répertoire des cartes actualisées à la partie togolaise. Un arrangement administratif en cours de mise en commun va faciliter ces rapports.

5. RSM

Le Radar est installé.

6. Création de capacités

Les besoins adressés au SHOM par le Port Autonome de Lomé restent valables. Ceux d'équipements de mesures de paramètres océanographiques, atmosphériques côtiers et topographiques viennent compléter la liste présente dans le répertoire des besoins exprimés par les pays en développement de capacités hydrographiques océanographiques du SHOM.

7. S – 55

Le questionnaire n'est pas mis à jour ; le dernier date de janvier 2004. Le CHOSNM se chargera de sa mise à jour.

8. Conclusions

Hydrographie

- Transmission d'informations nautiques sur le gazoduc au NAVAREA II (géoréférence de positionnement du tronc principal et du latéral).
- Définition de la zone de sécurité de 2 km de part et d'autre du gazoduc.
- Travaux additionnels d'excavation sous le gazoduc latéral ; enfouissement partiel du gazoduc (janvier-février 2008, WAPCo).

Océanographie

- Levés des capteurs de température de surface de mer à la station océanographique de Kpémé
- Développement continu de bases de données au CGILE/CNDO et à la division maritime de la SNPHTogo.
- Repérage des segments de recul du trait de côte.
- Base de données cartographiques au CGILE/CNDO

Sécurité et surveillance

- Veille Radar opérationnelle depuis décembre 2007 à la base navale pour la surveillance optique et électronique ; elle couvre l'intégralité des eaux territoriales sur une portée de 60 km.

Le Comité de travail sur l'Hydrographie, l'Océanographie et la Sécurité de la Navigation Maritime (CHOSNM) est créé et constitue une forme privilégiée de levier des problématiques de l'espace maritime du Togo en collaboration avec les organisations, les centres de recherche

et les commissions nationales, régionales et internationales. Il rend actif les travaux à mener dans le cadre de l'Organisation Hydrographique Internationale et particulièrement au sein de la CHAtO.

Le projet de la signature de l'arrangement administratif en matière de coopération en hydrographie, océanographie et cartographie marine, entre la France et le Togo, va permettre un nouvel élan bien organisé et structuré des rôles et actions à entreprendre par les deux parties conjointes pour marquer le renouvellement des répertoires existants en termes d'équipements de mesures favorisant la collecte des données océanographiques et topographiques côtières, de fournitures et d'échanges de données et d'informations ou des renseignements, de mise à disposition de cartes marines actualisées et de formations dans les nouvelles technologies de collectes de données dans la zone du proche plateau continental à la côte en vue de la gestion des systèmes côtiers.

Le Comité de travail sur l'Hydrographie, l'Océanographie et la Sécurité de la Navigation Maritime devra être porté rapidement par un texte juridique plus contraignant pour devenir un Comité Interministériel de la Mer, une structure d'Etat, devant disposer de notoriété imposante dans la politique, l'économie, la sécurité et l'environnement maritime.

Lomé, 26 novembre 2008

Le Comité de travail sur l'Hydrographie,
l'Océanographie et la Sécurité de la Navigation Maritime
(COHSNM).